



***Animateur péri et extrascolaire  
(Pause méridienne,  
Accompagnement à la scolarité et  
ALSH des vacances)***

**CDD**

**Direction ou Service : Éducation, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles**

**Rôles :**

- Participe à l'animation de la pause méridienne, de l'accompagnement à la scolarité et des ALSH des petites vacances

**Missions et responsabilités**

- Participation à l'animation de la pause méridienne
- Participation à l'animation des accueils de loisirs et de jeunes (ALSH) pendant les petites vacances
- Construction d'ateliers ludo-pédagogiques spécifiques (artistiques, culturels, sportifs, etc) dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Accompagnement de la progression de l'enfant en le valorisant dans des activités ludiques et pédagogiques s'inscrivant dans le temps d'accompagnement à la scolarité

Degré d'autonomie : sous l'autorité des responsables des activités extra et périscolaires

**Statut, formation et expérience demandés, permis**

- BAFA (acquis ou en cours d'obtention) ou équivalent

**Contraintes et difficultés particulières liées au poste**

- Horaires irréguliers avec une amplitude en fonction des obligations du service public (horaire annualisé)
- Travail majoritaire sur site de l'accueil
- Rythme de travail et pics liés aux périodes périscolaires et extrascolaires
- Grande disponibilité

**Conditions matérielles**

*Lieu de travail* : Travail sur les lieux d'accueil

*Temps et horaires* : **horaire annualisé : 953h du 30 août 2019 au 3 juillet 2020**

**17h45/semaine en période scolaire – 48h/semaine pendant les vacances scolaires**

*Moyens alloués (véhicule, téléphone, ordinateur, logiciels...)* : **matériel pédagogique**

